3e. ANNÉE, No. 7. MANITOBA. SAMEDI, 12 JUILLET, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 30 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, SAMEDI, 12 JUILLET, 1873.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance. Winnipeg, 19 Mars, 1873.

Recentes apparitions de la Ste. Vierge en Alsace et en Lorraine.

Le *Journal des Trois-Rivières* publie la lettre suivante qui vient d'être reçue par un membre distingué du clergé de ce diocèse, lequel a bien voulu lui permettre de la publier. Elle est datée de Nancy le 24 mai dernier par un prêtre de la Compagnie de Jésus

....

Vous aimez à être au courant des apparitions continuelles de la Ste. Vierge qui ont lieu en ce moment en Alsace et en Lorraine. Dans la lettre que je vous ai écrite il y a un mois, j'ai commencé à vous donner des détails sur les apparitions qui avaient eu lieu; depuis ce temps les manifestations de la Ste Vierge ont continué. Jamais on n'a vu de pareils prodiges.

Les incrédules ne se rendent pas, mais les catholiques redoublent de prières. La piété et la confiance augmentent partout, ainsi que l'horreur profonde que l'on a pour les hérétiques ou Prussiens. Jamais les populations de nos campagnes n'ont eu tant d'amour pour le St. Père.

Dane les villes, les gallicans ou les libéraux doutent ou nient, mais les catholiques sont convaincus et espèrent.

Je transcrirai les correspondances que j'ai reçues et les narrations que j'ai entendues par des témoins oculaires ou dignes de foi.

Je ne prétends porter aucun jugement. Je vous donne seulement les détails de ce qui se passe et qu'on me rapporte.

Extrait d'une lettre du 24 Avril écrite par une femme de St. Avold habitant Guising.

Depuis la semaine sainte la Ste. Vierge apparait.

Plusieurs enfants et un grand nombre de grandes personnes l'ont déjà vue. On y accourt de tous côtés et de jour et de nuit, en si grand nombre, que samedi, on y comptait de huit à neuf mille personnes. Les villages des alentours étaient déserts.

On n'a pas d'idée de l'impression que l'on éprouve en voyant tout ce monde priant et chantant des cantiques.

On remarque que la Ste. Vierge parait plus contente quand on chante que quand on prie.

J'ai eu le bonheur de la voir, toute blanche, avec l'Enfant Jésus sur son bras et un cierge dans l'autre main. Je ne l'ai vu qu'un instant, parceque je suis tombé à terre, en faiblesse, et quand je suis revenu à moi, je n'ai plus rien vu.

J'avais avec moi mon petit Alfred, qui a jeté un grand cri, en disant: La Ste. Vierge! Il l'a vu comme moi. Tout le monde ne la voit pas de la même manière. Les uns voient une Immaculée Conception, les autres Notre-Dame des Sept Douleurs, et ainsi de suite. Mais le plus grand nombre ne voit rien Depuis dimanche, les Prussiens ont défendu d'y aller. Il y a 150 soldats pour empêcher qu'on n'approche.

Apparition à Valbach, en Alsace, Diocèse de Strasbourg, 4 Mai, 1873.

Puisque je vous fais plaisir en vous donnant des nouvelles de notre cher pays, je vais vous dire toutes les consolations que nous éprouvons depuis quelques jours. La Ste. Vierge continue de se montrer à Kruth (Neubois); mais nous avons aussi le bonheur de sa visite plus près de nous encore. C'est à Valbach, vallée de Munster, à deux lieues de Colmar, qu'un jeune homme de 21 ans et une petite fille de dix ans la voient tous les jours. Je vais vous dire simplement tout ce que je sais. J'ai tout puisé à bonne source, afin de pouvoir vous dire l'exacte vérité.

C'est le lundi de Pâques qu'elle s'est montrée la première fois au jeune homme. C'était l'Immaculée Conception dans toute sa splendeur. Elle lui a dit: Je suis la Mère de miséricorde, je désire que l'on me bâtisse une chapelle en cet endroit. C'est tout près du village. Les jours suivants, il l'a vu sous différentes formes; d'abord portant une église sur sa main; cette église était environnée d'anges qui chantaient et faisaient une musique délicieuse. Ensuite il l'a vu et elle lui a montré une vaste plaine couverte de têtes de morts en lui disant: Toutes ces têtes de morts signifient une peste, que je détournerai de la terre, si vous voulez faire pénitence. Priez et ne cessez de prier. Une autre fois elle lui dit d'avertir les personnes qui étaient là qu'elle allait leur donner sa bénédiction et bénir leurs chapelets. Chaque fois que la Ste. Vierge bénit la foule, on sent l'odeur de l'encens comme si l'on était dans une église.

On se read par milliers au lieu de l'apparition.

Ce bon jeune homme est chaque fois comme en extase; il faut que plusieurs personnes le soutiennent, quelquefois cela dure quatre heures de suite.

Les personnes qui l'ont connu disent que depuis ces merveilleuses apparitions, il n'est plus reconnaissable. Il est quelquefois si faible qu'il ne peut parler. Il parait que de tout temps c'était un modèle de piété. Depuis l'âge de 13 ans il n'a jamais bu de vin par mortification. La Sainte Vierge l'aime beaucoup. Elle lui accorde tout ce qu'il demande. L'autre jour, il lui a demandé une bénédiction particulière pour l'Alsace et pour la France. Elle la lui a de suite accordée.

La jeune fille de dix ans y est allée avec sa grand'mama. Tout à coup, elle s'est écriée; Oh! voilà la Ste. Vierge! comme elle est belle! voyez elle me dit que vous devez tous prier le chapelet. Quand le chapelet fut terminé, la petite fille dit: la Ste. Vierge veut que nous priions encore les litanies, le *Salve Regina.* Les prières finies, les personnes présentes dirent à la l'enfant: crois-tu que la Ste. Vierge est contente maintenant? Elle répondit: Oui, car elle sourit.

N'est ce pas que cela est consolant pour notre Alsace? oui, la Ste. Vierge veut la protéger spécialement.

Encore quelque chose; ceci est un secret qu'on m'a confié. Il parait que la Ste. Vierge a dit à la petite fille que dans quelques mois tous les prussiens auront quitté l'Alsace. Ici on ne le répète pas. On a trop peur des envahisseurs. Quand la Ste. Vierge parle au jeune homme, ceux qui sont présents voient les larmes lui couler le long des joues et le mouvement des lèvres, mais personne ne comprend. J'irai, je pense, samedi; dès que j'aurai des nouvelles, je vous le ferai savoir.

Le troisième jour que la Ste. Vierge s'était fait voir au jeune homme, le fils du maire de Valbach vint à passer près de l'endroit où le voyant priait avec une ferveur angélique. il l'accoste et lui lance une foule d'injures. Tout à coup, il est jetté à terre avec une force effrayante. Il sent des coups, comme si on le battait de verges, cependant il ne voyait personnes. Il se lève et tombent encore. Enfin il a la force de se relever, et miracle! il voit la Ste. Vierge.

Il rentre chez lui dans un état de terreur impossible à décrire, de sorte qu'il lui a fallu se mettre au lit. On a vu très distinctement pendant quelques jours sur son visage les marques des coups qu'il avait reçus.

Depuis qu'il peut se lever, il est sans cesse au lieu de l'apparition, où il prie avec ferveur, on l'a fait comparaitre devant le juge de paix prussien hier samedi, trois mai; je ne sais pas encore le résultat.

Ce fait est très exact, nous le tenons de la mère du jeune homme.

Apparitions de la Ste. Vierge à Remling près de Betwiller et de Guising, entre Rorhbach et Saaryuemunes (Lorraine, diocèse de Metz.)

Depuis la semaine sainte, la Ste. Vierge apparait presque tous les jours près des villages de Betwiller, Guising, Remling. Un très grand nombre de personnes ont vu la St. Vierge. Souvent elle n'est vu que par des enfants. Ces enfants sont tous d'accord au moment de l'apparition pour dire sous qu'elle forme la Ste. Vierge apparait, ce qu'elle dit ce qu'elle fait.

Voici l'apparition que les enfants virent le mardi 6 de mai et qui m'a été rapportée par un homme de 40 ans, qui a vu, entendu, et interrogé les enfants pendant l'apparition qui a duré depuis 11 heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Trois jeunes filles de Remling, l'une âgée de 10 ans, l'autre de 11 et la troisième de 13 se mettent à genoux et récitent les litanies de la Ste. Vierge. Bientôt les trois enfants voient la Ste. Vierge, revêtue de blanc, ayant une ceinture bleue, un diadème sur la tête. Elle dit aux enfants: croyez et ayes confiance. J'aime les hommes beaucoup plus qu'ils ne peuvent le croire. Les enfants répètent ces paroles aux témoins Puis un des témoins dit aux enfants de demander à la Ste. Vierge sa bénédiction. Les enfants demandent à la Ste. Vierge de les bénir, et ensuite à genoux font le signe de la croix, disant que la Ste. Vierge les avait bénis. Le témoin demande aux enfants qu'elles présentent à la Ste. Vierge un scapulaire, à bénir; les enfants disent; la Ste. Vierge regarde le scapulaire, elle pria, elle le bénit, elle sourit.

La Ste. Vierge dit ensuite aux enfants: vos villages reviendront français. Je protégerai Metz, et j'abandonnerai Paris.

Ensuite les enfants virent une grande ville, un grand nombre d'hommes étendus à terre et le sang coulant partout. Le témoin demanda aux enfants le nom de la ville. Ils ne purent pas le lui dire. Mais ils répondirent qu'audessus de la ville, ils voyaient écrit trois fois ce mot: Babylone. Le témoin leur demanda dans quel pays se trouvait cette ville; ils répondirent: là où est le roi de Prusse.

Elles virent ensuite un très-grand nombre de soldats français,

Ensuite les enfants virent Rome et la Ste. Vierge entrant chez le Pape et lui disant. Puisque vous m'avez glorifiée au ciel et sur la terre, je vous glorifierai aussi au ciel et sur la terre votre triomphe est commencé.

Ensuite les enfants virent près de Rome plusieurs soldats français et la Ste. Vierge au milieu d'eux.

Ces français sont d'abord battus, mais la St. Vierge les secourt et leurs ennemis sont vaincus. Ces français, sans que les enfants puissent dire quel était leur chef, détruisent le royaume de Victor-Emmanuel, et la Ste. Vierge bénit ces soldats.

Les enfants voient ensuite une grande église. Ils y voyent les

Apôtres, des prêtres habillés en rouge, ayant des chapeaux rouges et des ceintures rouges, assis en cercle. Tout à coup, un de ces prêtres rouges devient blanc. Les enfants voient au-dessus de ce prêtre devenu blanc, le Père éternelle, Notre Seigneur et une colombe qui, disent les enfants, crache du feu sur le Prêtre devenu blanc. Ce prêtre est grand, il n'est ni vieux, ni jeune. St. Pierre lui remet une clef en or. La Ste. Vierge lui met la tiare.

Puis apparaissent St. Joseph et St. Paul et un grand nombre d'hommes. La Ste. Vierge prend tous ces hommes sous son manteau. Elle pose l'homme blanc sur un globe et il va tout autour.

Ensuite les enfants voient un très grand nombre de chemins, les uns du côté de la France, ils sont beaux et blancs, les autres du côté de l'Allemagne, ils sont vilains, disent les enfants, et noirs. Ils voient une vilaine bête qui se dirige vers la Prusse. Puis ils voient un grand nombre de soldats prussiens, des chevaux, des canons. Ils voient dans le lointain deux soldats français. La Ste. Vierge étend les mains sur eux, ils regardent la Ste. Vierge qui les bénit. Puis les enfants s'écrient : Oh! que de soldats français qui viennent. Ils se battent avec les prussiens. La Ste. Vierge est sur un cheval blanc, mais elle n'est pas assise comme papa quand il va à cheval. Elle a un sabre, elle tue les prussiens. Oh! comme le sang coule.

LE METIS.
SAMEDI, 12 JUILLET, 1873.

Un cas d'enlevement.

Le deux juillet, vers huit heures du soir, un certain Gordon qui s'est fait appeler Lord Gordon, puis George H. Gordon, et enfin Gordon Gordon, espèce d'aventurier devenu célèbre à New-York, était chez l'Hon. M. McKay, à St. James, quand deux officiers de police américains se présentèrent tout à coup, se saisirent de lui, le mirent en voiture et prirent le chemin de Pembina. M. J. Benson, propriétaire d'écurie publique à Winnipeg, conduisait le wagon traîné par deux chevaux. Tout alla assez bien jusqu'à la douane de Pembina où M. Bradley, magistrat, ayant reçu de Winnipeg des dépêches l'avisant du fait, mit en arrestation le Capt. Hoy et Keegan, les deux détectives américains, ainsi que Benson. Le lendemain, M. Bradley renvoyait ses prisonniers à Winnipeg sous bonne escorte. L'Hon. M. Clarke était parti la veille pour aller au devant des prisonniers et les prendre sous sa charge.

Tels sont les faits racontés d'une manière succinte et qui ont créé dans notre province une excitation des plus intenses.

L'enquête préliminaire s'est ouverte mardi dernier sous la présidence de Son Honneur le Juge Bétournay. L'Hon. Procureur Général, MM. Cornish, Thibaudeau, Bain et Blanchard occupaient pour la poursuite ; les Hon MM. Royal et Dubuc et M. McKenzie pour la défense.

Ce qui donne à cette affaire des proportions et un caractère exceptionnel, c'est l'espèce de légalité attachée à l'expédition, l'importance et la position des personnes tant ici qu'aux Etats-Unis que l'on paraît vouloir impliquer.

L'individu, qui se donne ici comme Gordon Gordon, a vécu quelque temps à New-York où il paraît s'être occupé de spéculations assez considérables sur les valeurs publiques. Doué de beaucoup d'intelligence et d'une audace à toute épreuve, il parvint à accaparer la confiance de Jay Gould, célèbre banquier, persuadant à ce dernier qu'il pouvait contrôler l'élection des Directeurs de l'Erie. Là dessus Gould l'associa à quelques spéculations dans lesquelles Gordon réalisa des sommes assez considérables. Le trouble néanmoins se mit dans le ménage, et Gordon, après s'être approprié quelques centaines de milliers de piastres, fut poursuivi devant les Cours de New-York pour détournement de fonds. Deux citoyens riches et influents, MM. Roberts et Horace Clark, ce dernier président du *Northern Pacific R.R.*, s'étant portés cautions pour Gordon, le faux lord fut élargi et prit immédiatement la poudre d'escampette pour le Canada. Le montant du cautionnement s'élève à $37,500, et la date en a été continuée jusqu'à l'automne de la présente année.

Après avoir passé quelques jours à Toronto où les détectives le suivirent, Gordon prit le parti de venir se réfugier à Manitoba, et arriva ici dans le cours du mois d'octobre dernier. On comprend la l'anxiété bien légitime de M. Roberts à l'endroit du retour du faux lord, quand on saura que, par la mort de M. Clark, il se trouve seul obligé de payer à la Cour de New-York le total entier du cautionnement, c'est-à-dire $37,500. Ayant appris où s'était refugié Gordon, M. Roberts consulta quelques-uns des avocats les plus éminents du barreau de New York, et remit l'affaire entre les mains du maire de Minneapolis, M. Brackett. Ce dernier, après avoir pris à son tour l'avis des premiers hommes du barreau de son endroit, fit partir le Capitaine Hoy, chef du bureau de la police secrète de Minneapolis, avec un nommé Keegan: il lui donna copie du cautionnement de MM. Roberts et Clark, ainsi que du warrant de la Cour de New-York, les convainquant par là de la légalité de leur expédition. Les deux détectives, munis de leurs papiers et de lettres de recommandation adressées à des hommes des plus influents et des plus respectables de Winnipeg, ne tardèrent pas à arriver à Winnipeg et furent bientôt sur les traces de leur gibier. On sait ce qui se passa alors.

Le principe parfaitement établi par le droit commun anglais que la caution devient pour ainsi dire le geôlier et le gardien de son principal, qu'il est le maître absolu de son corps, et qu'il a le droit d'aller le chercher partout où il se trouve sur l'ordre de la Cour, ce principe, disons-nous, est celui d'après lequel auraient agi M. Roberts de New-York et M. Brackett, de Minneapolis. Hoy et Keegan n'ont pas hésité un instant à se mettre en campagne du moment qu'on les a assurés de la parfaite légalité de leur expédition.

C'est la même bonne foi et la même présomption qui ont inspiré la conduite de deux ou trois citoyens américains qui se trouvaient à Winnipeg dans le même temps, pour affaires ; c'est la même bonne foi et la même présomption de légalité qui ont fait dicter à M. N. W. Kittson, de St. Paul, une longue lettre à M. J. McTavish, lui demandant d'aider le Capitaine Hoy. Cette lettre a été trouvée sur la personne de ce dernier, et après avoir été produite en Cour a été lue publiquement par un témoin. Nous la publierons dans un autre numéro. C'est la même bonne foi et la même présomption de légalité qui ont également fait dicter toutes les lettres de recommandation dont Hoy était porteur ; c'est enfin la même bonne foi et la même présomption de légalité qui ont fait que deux ou trois des citoyens les plus respectables et les plus marquants de Winnipeg se trouvent impliqués dans l'affaire.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ressentirions autant que qui que ce soit l'injure qui serait faite au drapeau sous lequel nous sommes nés, par une violation de territoire. Nous savons qu'il y a un droit qui passe avant le droit municipal ou commun, c'est le droit international, c'est le *jus gentium* d'après lequel une cour de juridiction étrangère ne peut exercer d'action dans un autre pays.

Il est bien vrai qu'on déroge quelquefois à ce droit entre souverainetés limitrophes par des traités appelés traités d'extradition pour certains crimes expressément énumérés, mais, jusque là l'Etat est souverain absolu chez lui, et chaque citoyen doit être prêt, au prix de son sang, à défendre l'intégrité du territoire national.

Dans le cas actuel, ce n'est pas un souverain étranger qui a envahi notre territoire, mais deux officiers de police américains qui viennent accomplir un acte sur la [illegible] n'auraient aucun [illegible].

Le [illegible] qu'on peut [illegible] dans les circonstances actuelles est de ne pas préjuger l'opinion publique et de la garer par des déclamations intempestives. Nos tribunaux sont saisis de l'affaire ; un juge éminent et instruit, un juge qui n'écoute que les dictées impartiales de sa conscience et des notions de la justice, préside la cour ; des avocats zélés et capables remplissent le prétoire ; quelle meilleure garantie pouvons-nous avoir, que justice sera faite, surtout quand ce sont des étrangers qui la réclament ?

L'enquête préliminaire, ouverte mardi dernier, 8 du courant ne se terminera guère avant mardi prochain ; nous publierons les principaux témoignages. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à résumer toute l'affaire.

Le [illegible] de la Prairie du Cheval Blanc.

La vérité est enfin connue sur cette ridicule affaire qui avait pris dans un certain public les terribles proportions d'une insurrection à main armée. D'après les rapports des journaux, les Mennonites avaient été odieusement attaqués par un nombre considérable de Métis armés de fusils, et avaient failli être tous massacrés. On sait qu'un détachement de soldats a été mis en campagne en pleine nuit, pour aller réprimer cette sérieuse révolte. Les troupes se rendirent à la Prairie du Cheval Blanc mercredi à 5 heures du matin, et revinrent le même soir avec cinq prisonniers. Les noms des cinq individus arrêtés sont Charles McKay, Sevère McKay, Guillaume McKay, Michel McKay et Alexandre Arcand. Ils ont été détenus en prison pendant neuf jours, sans pouvoir obtenir d'être admis à caution.

Les journaux anglais de la semaine dernière ont des rapports et des articles à sensation sur cet odieux *outrage*. Nous avons pris la chose plus froidement, et nous avons dit qu'il s'agissait tout simplement d'une querelle d'hommes ivres. L'enquête qui a eu lieu jeudi et vendredi est venue confirmer notre assertion.

D'après les témoignages, il appert que Charles McKay passant à côté des voitures dans lesquelles étaient les partis des Mennonites, reçut un coup de fouet de l'un des charretiers nommé Rath. Il riposta en frappant les chevaux de Rath. Ensuite McKay fut vu sur le chemin avec un fusil qui lui fut enlevé par un nommé Desjarlais. Quand le parti des Mennonites fut rendu chez House, à la Prairie du Cheval Blanc, McKay reparut seul, sans arme, paraissant excité. Après avoir reçu des coups de fouet, rien de plus naturel. Un autre charretier du nom de Ward [illegible] la main sur un revolver, alla à lui, le frappa brutalement, et lui fit au-dessus de l'œil une blessure qui lui couvrit le visage de sang. Un peu après arrivèrent Alexandre Arcand et un frère de McKay. Ce dernier ne put être identifié correctement. Vers ce temps là, Charles House dit que les Métis allaient peut être détruire la maison et massacrer tout le monde. Il faut remarquer qu'il n'y avait encore que trois ou quatre Métis, et un seul fusil. [illegible] du parti prétendu attaqué étaient une quinzaine, quelques-uns armés de revolver. Il monta à l'étage supérieur de la maison, et s'y déclarant en état de siège. Tout ce qui fut vu à la porte fut trois Métis se chamaillant pour avoir le fusil. Il appert aussi que l'un des Métis, le nommé Desjarlais prenant la part des *mangés*. Ce qui prouve que la lutte pour le fusil n'était pas sérieuse, c'est qu'à la fin, Desjarlais qui semblait lutter seul contre les prétendus *assaillants*, prit le fusil et alla le porter à l'écurie. Ensuite Charles McKay, entra dans la maison, [illegible] [illegible] au pied de l'escalier [illegible] [illegible] de Charles House [illegible] [illegible]. Ceci avait lieu vers neuf heures, pendant qu'il faisait [illegible]. Et [illegible], plus [illegible] au dehors. Desjarlais [illegible] pour garder la maison, [illegible] [illegible] Cependant les assiégés passèrent la nuit en [illegible] de [illegible] ne [illegible] de nouveau.

Voici ce que dit la [illegible] de la poursuite [illegible]. Quand la défense aura été entendue, il est [illegible] vue [illegible] plus [illegible] les [illegible] à [illegible] que l'affaire a [illegible] l'événement des [illegible], peut-on voir rien de plus ridicule?

Des cinq prisonniers, deux ont été immédiatement mis en liberté, Michel McKay et Guillaume McKay. Les trois autres ont été élargis sous un cautionnement de deux cents piastres chaque.

La Route Dawson.

Nous avons annoncé samedi dernier le retour, par la route Dawson, du Rev. M. Ritchot et de l'Hon. M. Royal en compagnie de quelques familles canadiennes. Nous sommes heureux de voir que nos voyageurs n'ont pas trop souffert de leur long voyage, et que leurs compagnons sont en bonne santé et enchantés de Manitoba.

Tous se plaisent à louer la politesse et les attentions des officiers du gouvernement en charge des différents postes du Chemin Dawson. M. Louis T. Airly, chargé par ses supérieurs, d'escorter le parti de nos voyageurs jusqu'au Lac des Bois, s'est acquitté de sa pénible tâche à la satisfaction de tous. Il s'est montré empressé, actif et obligeant avec chacun ; c'est un officier intelligent dévoué et qui fait honneur au Gouvernement qui l'emploie.

Les deux familles de MM. Paiement et Johnson sont de suite allées à St. Norbert, et nous faisons des vœux pour le succès et la prospérité de nos dignes compatriotes quelque part qu'ils s'établissent dans la Province.

Arrivé samedi soir à l'Archevêché, Messire Ritchot a prêché le lendemain à la Cathédrale, puis est parti pour sa paroisse escorté d'un grand nombre de ses paroissiens et amis.

Une bonne promotion.

Les nombreux amis de M. Taschereau, lieutenant d'Artillerie dans la batterie B, stationnée au Fort Garry, apprendront avec un vif plaisir que ce digne officier vient d'être promu au grade de Capitaine. Nous félicitons M. Taschereau, et espérons que son mérite, ses qualités et ses travaux continueront d'être reconnus comme ils viennent de l'être par les autorités militaires à Ottawa.

Distribution des prix au Pensionnat de St. Boniface.

Jeudi dernier, 10 juillet, a eu lieu la distribution solennelle des prix au pensionnat de St. Boniface. Cette distribution a été précédée d'une séance dramatique et musicale qui a beaucoup intéressé l'auditoire.

Dans ce pays nouveau et à peine ouvert à la civilisation, ce doit être une surprise bien agréable pour l'étranger, et surtout pour le Canadien, de retrouver sur ce sol qu'il vient adopter pour sa patrie des maisons où déjà la jeunesse reçoit une éducation solide et soignée.

La séance quoique longue a été agréable d'un bout à l'autre. Sa Grâce Monseigneur Taché, quoique [illegible] a voulu rehausser par sa présence l'éclat de cette réunion de tous les amis de l'éducation. Il était accompagné des Revds. Pères Maisonneuve, Bourbeau, Lavoie, et du Revd. M. Dugast, curé de St. Boniface.

La séance s'ouvrit par l'air national "Vive la Canadienne," joué sur piano à quatre mains.

Puis après une adresse déclamée par Mlle Rosine Ness, vinrent les drames, entremêlés de morceaux de musique.

Ces drames ont beaucoup intéressé l'auditoire. Mais aussi on peut dire que les rôles étaient tenus avec un [illegible]. La [illegible] française [illegible] la Villageoise [illegible] pour lui [illegible] de [illegible] bonheur ne se trouve pas dans les [illegible], [illegible] [illegible] Mlle [illegible] son rôle comique de [illegible] [illegible] Mlles. R. Ness, M. R. [illegible] [illegible] aussi [illegible] [illegible] dans la [illegible] [illegible] qu'il fait de leur [illegible].

Le [illegible] [illegible] avait pour but montrer la [illegible] toute la beauté de l'obéissance. Mlle. Gingras a parfaitement rendu le rôle d'une vieille [illegible]. On doit aussi signaler Mlle. Joséphine Lemay, qui, dans son rôle de "vieille irlandaise" a su unir en cachette un verre de vin avec une adresse à faire pouffer de rire.

Il ne faut pas oublier de mentionner Mlle. Jane McKay, qui, chaque fois qu'elle paraît sur la scène, sait toujours jouer avec tant de naturel les personnages qu'on lui donne.

Enfin, on peut dire que ces deux drames ont réussi de façon à satisfaire tout l'auditoire.

La musique vocale et instrumentale est aussi cultivée avec succès au pensionnat de St. Boniface.

Mlle. Rosine Ness qui a chanté la belle cantate "Jeanne d'Arc" a reçu des applaudissements bien mérités. Cette jeune demoiselle possède une voix qui plaît par sa parole et son expression, et elle a chanté ce morceau avec beaucoup d'âme et d'énergie.

Dans la musique instrumentale, Mlles. Gingras et Lemay ont montré des talents dignes d'éloge dans l'exécution de la "Violette des Pyrénées," la "Rose de Péronne," et les duos "Jeunesse dorée" et le "Calif de Bagdad."

La première pensée qui se présente à l'esprit après qu'on a été témoin de tels spectacles, c'est la pensée de la reconnaissance pour les personnes qui vouent leur existence à l'éducation de la jeunesse ; aussi c'est ce qu'ont très bien fait sentir les paroles adressées aux élèves et aux parents par Monseigneur Taché après la distribution des prix.

Cette circonstance a été l'occasion d'une distribution de prix d'un autre genre. Le matin même, Sa Grâce Monseigneur Taché avait reçu de Rome, avec prière de le remettre à le Lieutenant Taillefer, un bref le nommant Chevalier de Pie IX. Comme il était présent à la séance avec son épouse, ancienne élève du pensionnat, Monseigneur choisit ce moment pour lui remettre ce bref et lui causer, ainsi qu'à son épouse, une agréable surprise.

"Je crois, dit Sa Grâce, la circonstance convenable pour vous remettre cette récompense que vous décerne Notre Très Saint Père Pie IX. Vous la recevez cette récompense par ce que vous n'avez pas craint d'exposer votre vie pour la défense de la sainte église. Comme la gloire de l'époux doit rejaillir sur l'épouse, je suis doublement heureux de vous remettre cette récompense dans la maison même où votre épouse a reçu son éducation religieuse. Je dois vous dire qu'elle aussi a combattu avec héroïsme pour la St. Eglise en conservant pure sa foi au milieu des dangers qu'elle a courus. Il lui a fallu de la force et du courage pour la conserver intacte.

Le Chevalier Taillefer à cause de l'émotion qu'il éprouvait ne put adresser que quelques mots de remerciements. Il dit à Monseigneur qu'il était doublement honoré de recevoir de la main de sa Grâce une récompense qui venait de si haut, et qu'il n'oublierait jamais que c'était dans la maison où son épouse avait eu l'avantage de recevoir le bienfait de l'éducation religieuse qu'il avait avec elle l'honneur d'être proclamé Chevalier de Pie IX.

Enfin les élèves firent entendre le chant d'adieu, puis la foule se retira charmée et émue de tout ce qu'elle venait d'entendre.

Distribution des prix au Collège de St. Boniface.

Lundi, 7 juill., avait lieu la distribution solennelle des prix au Collège St. Boniface. Comme nous [illegible] à une séance [illegible] et intéressante telle que [illegible] [illegible], nous nous sommes [illegible] [illegible] qui nous en avait été faite, et n'avons pas été trompés dans [illegible].

La vaste salle du Collège [illegible] remplie de personnes qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] La salle était [illegible] offrait un [illegible] [illegible] Le quelque [illegible] [illegible] nos regards [illegible] [illegible] garnies de verdure [illegible] et 11 de fleurs [illegible] qui ornaient au-dessus de [illegible] avec grâce, et se confondaient le long des colonnes en des [illegible] jusqu'au parquet. [illegible] armes royales encadrées par les [illegible] étaient suspendues [illegible] du proscenium et se trouvaient rattachées aux armoiries de Sa Grâce à droite, à celles du Lieutenant Gouverneur Morris à [illegible] par une magnifique banderole qui portait ce beau vers de Shakespear " *What is life but [illegible]*

A 8 heures précises Sa Grâce Monseigneur Taché entouré d'une grande partie de son clergé de l'Hon. [illegible] Royal Secrétaire Provincial, de l'Hon. M. Dubuc Surintendant de l'Education et de plusieurs citoyens et officiers du bataillon fit son entrée au son des instruments de musique. Sa Grâce ayant pris place, reçut une adresse présentée par M. Robert Kittson.

La distribution des prix a été précédée d'un Vaudeville en deux actes : "Le fils adoptif" Ce drame a été exécuté avec une grande perfection

Les MM. Frank Ness, le fils adoptif, Wm. Kittson, sergent recruteur, Simonon Vennes, Robert Kittson et Maxime Whiteford ont rendu leurs rôles avec une perfection qui ferait honneur à des acteurs de profession. M. J. Bte. Lalliberte de l'Ile a la Crosse a tenu l'auditoire dans une hilarité continuelle.

Les jeunes soldats étaient habillés en grenadiers de la garde du 1er Empire et présentaient le plus beau coup d'œil. La bataille fut représentée avec un naturel à s'y méprendre.

Le corps de musique du Collége nous joua plusieurs morceaux avec une harmonie qui leur fait honneur. Nos sincères remerciements à M. le Supérieur et aux professeurs du Collége pour cette charmante soirée.

Après la séance, les élèves firent partir un ballon aérostatique qui monta légèrement dans l'atmosphère à une hauteur considerable, et fut emporté par la brise vers le Sud-Ouest.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DU COLLEGE DE ST. BONIFACE, 7 JUILLET, 1873.

I.

COURS GENERAUX.

I

COURS PREPARATOIRE.

PARTIE FRANÇAISE.

1ERE DIVISION.

Grammaire.—Prix, Paul Royal—Acc. Ls. Rouvette.

Exercices Orthographiques.—Prix Paul Royal—Acc. Ls. Rouvette.

Lecture.—Prix, Paul Royal.—Acc. Max. Lacroute.

Ecriture.—Prix, Ths. Lillie.—Acc. Paul Royal.

2EME DIVISION.

Grammaire.—Prix, Edouard Landry; 1er Acc. Leon Fisher; 2e acc. Jules Royal.

Exercices Orthographiques.—1er prix Ed. Landry; 2e prix, L. Fisher; Acc. Jules Royal.

Lecture.—1er prix, E. Landry; 2e prix, [illegible] Belanger; acc. L. Fisher.

Ecriture.—1er prix, E. Landry; 2e prix, F. Belanger; acc. L. Fisher.

3EME DIVISION.

Lecture.—Prix, Edouard Rollette; acc. Ths. Lillie.

Epellation.—Prix, E. Rollette; acc. Ths. Lillie.

Ecriture.—Prix, Auguste Belanger; acc. E. Rolette.

ENGLISH PART.

1ST DIVISION.

Reading.—1st prize Ths. Lillie; acc. P. Royal; L. Rouvette.

Spelling.—Prize, Paul Royal; acc. Ths. Lillie; L. Rouvette.

2ND DIVISION.

Reading.—1st prize, E. Landry; 2nd prize, F. Belanger; acc. Jules Royal; L. Fisher.

Spelling.—1st prize E. Landry; 2nd prize Leon Fisher; acc. [illegible] Jules Royal.

Dictation.—[illegible] Ed. Landry; [illegible] Jules Royal; acc. Leon Fisher et Ed. Rollette.

II

COMMERCIAL COURSE.

ENGLISH PART.

1ST DIVISION.

1ST CLASS.

Reading.—1st prize, Alex. Allard; 2nd A. Berard.

[illegible] Ls. Laliberte; acc. M. Whiteford.

Spelling.—1st prize A. [illegible]; 2nd [illegible] Ls. Rollette; acc. M. Whiteford; [illegible]

2ND DIVISION.

Grammar.—1st prize J. M. Poitras; 2nd prize, Ls. L. [illegible] A. Gaudet.

3RD DIVISION.

1st prize, John Campbell; 2nd prize, Donald Gagnon; acc. Ls. Rollette.

Dictation & Parsing.—1st prize, J. Campbell; acc. J. M. Poitras, L. L'Esperance.

French & English Conversation.—Prize J. Campbell; acc. L. L'Esperance, D. Gagnon.

Themes.—Prize, A. Allard; acc. J. Poitras; Alfred Gaudet.

Practical Arithmetic.—1st prize, J. Campbell; 2nd prize, J. Poitras; acc. C. Sauve; A. Gaudet.

Mental Arithmetic.—Prize, L. Rollette; acc. A. Allard and L. L'Esperance.

Writing.—Prize, Chs. Sauve; 1st acc. J. M. Poitras; 2nd acc. A. Allard & D. Gagnon.

2ND CLASS.

Reading.—1st prize, A. Berard; 2nd Jas. Kittson; acc. Geo. Fisher & J. Campbell.

Spelling.—Prize, Geo. Fisher; acc. Jas. Kittson & La. L'Esperance.

Grammar.—1st prize, Geo. Fisher; 2nd A. Berard; acc. Alexandre Laliberte.

Dictation & Parsing.—1st prize, James Kittson; 2nd Geo. Fisher; acc. Max. Whiteford & A. Berard.

Themes.—Prize, Jean Baptiste Laliberte; acc. A. Berard.

French & English Conversation.—1st prize, Geo. Fisher; 2nd A. Berard; acc. James Kittson; Max. Whiteford.

Arithmetic.—1st prize, Geo. Fisher & Al. Laliberte; 2nd James Kittson & Max. Whiteford; acc. J. B. Laliberte & A. Berard.

Writing.—Prize, M. Whiteford; acc. J. B. Laliberte & Geo. Fisher.

3RD CLASS.

Grammar.—1st prize, Frs. Ness; 2nd E. Poitras; acc. Lagimodière; Ralsdale.

Reading.—1st prize, F. Ness; 2nd Robert Kittson; acc. Lagimodière; S. Vennes.

Orthography.—1st prize, E. Poitras; 2nd W. Lagimodière; acc. G. Bousquet; Frs. Ness.

Arithmetic.—1st prize, E. Poitras; 2nd G. Bousquet; acc. F. Ness; Sal. Vennes.

Geography.—1st prize, E. Poitras; 2nd S. Vennes; acc. R. Kittson; F. Ness.

Bookkeeping (Principles).—1st prize E. Poitras; 2nd F. Ness; acc. W. Kittson; G. Bousquet.

Best Set of Books.—1st prizes, Poitras & R. Kittson; 2nd W. Kittson; acc. Wm. Lagimodière; F. Ness.

Calligraphy.—1st prize, Robert Kittson; 2nd Wm. Lagimodière; acc. G. Bousquet & S. Vennes.

Narrations.—1st prize, F. Ness; 2nd W. Lagimodière; acc. Ralsdale.

Universal History.—1st prize, Lagimodière; 2nd F. Ness; acc. E. Poitras.

II.

PARTIE FRANÇAISE.

1ERE DIVISION.

Grammaire.—1er prix, J. M. Poitras; 2e prix, Ls. L'Esperance; acc. A. Allard.

Orthographe & Analyse.—1er prix, A. Allard; 2e prix, Chs. Sauve; acc. J. M. Poitras.

2EME DIVISION.

Grammaire.—1er prix, Ls. Rollette; 2e prix, D. Gagnon; acc. John Campbell.

Orthographe & Analyse.—1er prix, Louis L'Esperance; 2e Ls. Rollette; acc. Donald Gagnon.

Lecture & Epellation.—Prix, Chs. Sauve; acc. J. Campbell & D. Gagnon.

Traduction.—Prix, D. Gagnon; acc. A. Allard; J. Campbell.

3EME DIVISION.

Lecture.—Prix, A. Berard; Acc. James Kittson & A. Laliberte.

Grammaire.—1er prix, Geo. Fisher; 2nd A. Laliberte; acc. Jean Baptiste Laliberte.

Orthographe et Analyse.—1er prix, Geo. Fisher; 2e A. Laliberte; acc. Max. Whiteford & A. Berard.

Traduction.—1er prix, Geo. Fisher; 2e J. Kittson; acc. A. Berard & M. Whiteford.

COURS CLASSIQUE.

[illegible]

Grammaire latine.—1er prix, Chs. Bousquet; 2nd Wm. Lagimodière; acc. E. Poitras; F. Ness.

Thèmes latins.—1er prix E. Poitras; 2e G. Bousquet; acc. Wm Lagimodière; Frs. Ness.

Versions latines.—1er prix E. Poitras; 2e G. Bousquet; acc. F. Ness; [illegible]

Grammaire française.—1er prix, E. Poitras; 2e Wm. Lagimodière; acc. F. Ness; Robert Kittson.

Exercices Orthographiques.—[illegible] Ness; 2e E. Poitras; acc. S. Vennes.

[illegible] Poitras; acc. W. Lagimodière; G. Bousquet.

[illegible] Poitras.

[illegible] Poitras; [illegible] Bousquet; acc. Wm. Lagimodière, F. Ness.

[illegible]

[illegible] Prix Wm. Kittson.

[illegible]

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE.

[illegible]

1er prix, A. Allard; 2nd [illegible] A. Berard.

[illegible]

[illegible] L. Rollette; 2nd [illegible]

[illegible]

1er prix, Jules Royal; 2e Ed. [illegible] [illegible] Rouvette.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

1er prix, Wm Kittson; 2e Frs. Poitras; acc. F. Ness & Chs. Sauve.

SPECIAL COURSES.

Poetry.—1st prize, E. Poitras; 2nd Wm. Lagimodière; acc. F. Ness & G. Bousquet.

Geometry.—Prize, Wm. Kittson; acc. T. Thomas.

Elocution.—1st prize, F. Ness; 2nd Sol. Vennes; acc. Wm. Kittson.

Vocal Music.—1st prize, Robert Kittson; 2nd S. Vennes; acc. Ed. Gibaud & Wm. Kittson.

Instrumental music. (1st section).—Robert Kittson; S. Vennes; Elz. Poitras.

2nd section; F. Ness; Wm. Kittson; acc. Geo. Fisher & Donald Gagnon.

Au public.

M'étant mépris, comme tout le monde l'a fait, sur l'interprétation de la légalité du droit d'arrêter Gordon, et les lettres qui m'ont été adressées sur ce sujet étant sous garde, j'ai tiré parti des informations que j'ai obtenues de l'Hon. E. M. Wilson, de Minneapolis, pour présenter un exposé des raisons que, s'il est admis à comparaître comme conseil, il est prêt à soumettre à la cour, et je me crois justifié de publier la présente communication.

Gordon a été arrêté à New York pour détournement de fonds. Roberts le fit sortir de prison, en se portant caution pour lui pour $7,500. Gordon s'enfuit à Manitoba. Comme le cautionnement était sur le point d'être forfait, Roberts se procure une exemplification du cautionnement, exécute une procuration en faveur de Hoy, autorisant ce dernier à agir. Hoy muni de cette autorité, se rend à Manitoba avec un recors, et fait l'arrestation.

Par la loi commune, une caution a droit de prendre son principal en tout temps et partout où elle peut le trouver. Lorsque le prisonnier est sorti de prison, il est considéré sous la garde continuelle de sa caution. Le droit n'est pas limité par les frontières territoriales ou nationales; mais il s'étend partout où existe la loi commune, s'il n'a pas été enlevé par statut. Les traités et la loi d'extradition se rapportent à la livraison pour crimes, et n'ont rien à faire avec cette question. On ne vient pas chercher Gordon pour le détournement de fonds, mais pour décharger Roberts de sa responsabilité. Il n'y a aucun procès, aucun arrangement international par lequel Roberts peut l'obtenir. Nulle demande de gouvernement ne peut être légalement faite ou prise en considération pour remettre Gordon à sa caution. Roberts doit le prendre en vertu de son droit de la loi commune. Ce que Roberts peut faire, son agent dûment autorisé peut le faire.

La prise de Gordon par Hoy n'était pas une violation de la loi. Le droit de la loi commune existe à Manitoba, non limité par aucun statut. Il a été souvent décidé dans les Etats-Unis que la caution avait droit d'aller d'un Etat dans un autre pour prendre son principal. La juridiction des différents Etats est aussi [illegible] celle de New York et de Manitoba. Elle repose entièrement sur le principe de la loi commune [illegible] comme la [illegible].

Après cet exposé, je soumets que la gravité de la question soulevée, aussi que [illegible] des deux pays, requièrent que toute la preuve que la défense est prête à présenter soit admise, et, comme un acte de courtoisie [illegible] que M. Wilson [illegible] dans les [illegible] de la présente enquête.

Je [illegible] n'est pas hors de [illegible] qu'après [illegible] et la commission de [illegible] d'y [illegible] de la [illegible] de violer la loi internationale [illegible] Gouvernement [illegible] tous [illegible] ambitieux [illegible] d'une [illegible] ayant [illegible] formé [illegible].

J. W. TAYLOR,
Consul des E. U.

Sir Hugh Allan et l'Hon. J. J. C. Abbott sont tous deux de retour d'Angleterre.

—Mercredi prochain, 16 juillet, à [illegible] heures et demie p.m., aura lieu à l'Académie Ste. Marie, Winnipeg, une séance dramatique et musicale, suivie de la distribution des prix. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—L'Hon. M. Gibbs a été réélu pour South Ontario à une majorité d'au delà de 200 voix.

—Le Major Amyot vient d'être nommé Secrétaire Privé du Lieut.-Gouverneur de Québec. Il remplira cette charge conjointement avec celle d'Aide-de-Camp.

—La résignation du col. Robertson Ross, adjudant général de la milice, a été acceptée à dater du 15 septembre prochain.

—On croit ici que plusieurs changements dans la judicature de Québec seront opérés sous peu.

NAISSANCE.

McDOUGALL.—A St. François-Xavier, le 3 juillet courant, la dame de John McDougall, Ecr., Greffier de la Cour de Comté de Marquette, un fils.

ENTREPOT DE MEUBLES DE MANITOBA.

GRANDE RUE,

(à côté du magasin de fer de Bentley.)

R. GERRIE & CIE.,

(Agents de J. C. Meader & Cie. de Cincinnati) offre en vente A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT les articles suivants :

SETS DE CHAMBRE A COUCHER EN NOYER NOIR, BOIS DE ROSE et FRÊNE.

ASSORTIMENTS DE SALLE A DINER EN NOYER NOIR, BOIS DE ROSE ET FRENE.

MEUBLES DE SALONS et de BUREAUX, EN NOYER NOIR, BOIS DE ROSE ET FRENE.

PUPITRES et LAVE-MAINS PUPITRES, CHAISES, TABLE DE CENTRE ET A PANEAUX.

MIROIRS, MATELAS, OREILLERS, MATELAS à ressort, etc., etc.

Avec un assortiment complet de TAPIS, etc., d'importation récente, et un assortiment général d'articles de ménage et d'ameublement.

Les personnes qui doivent acheter sont respectueusement invitées à nous faire une visite.

Les commandes du COMMERCE pour ceux des manufactures recevront notre prompte attention.

Winnipeg, 10 juillet, 1873.

Enseigne du Pavillon Blanc.

NOUVEAU MAGASIN

à l'ancienne place de M. Boyd, Grande Rue,

WINNIPEG

VENTE POUR ARGENT COMPTANT.

CHABOT, LAPORTE & CIE.,

Marchands-Tailleurs, et entrepôt de Marchandises sèches en général.

L'assortiment est considérable, choisi, nouveau, et acheté sur les premiers marchés, et se compose de—

TWEEDS ANGLAIS, FRANÇAIS ET CANADIENS, DRAPS FINS, etc.

Avec un assortiment choisi de Hardes Faites et autres articles pour Messieurs.

SOIES NOIRES, ETOFFES A ROBE, INDIENNES COTONS, etc., en grande variété.

BONNETS, BAS, GANTS, et un assortiment général de JOAILLERIE et articles de FANTAISIE.

Le Département de Tailleurs est très-[illegible]. On fait de l'ouvrage de première classe avec goût, à bon marché, et suivant les patrons les plus fashionables.

PETITS PROFITS—PROMPTE RENTRÉE DES FONDS.

CHABOT, LAPORTE & CIE.,
Enseigne du Pavillon Blanc,
Grande Rue, Winnipeg.

Une grande réduction sur les prix sera faite aux acheteurs.

CHEVAL EGARE.

Un ETALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir réclamer son animal, prouver propriété et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound-keeper.

ARRIVE PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES,

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL.*

Terres de la Puissance.

ATTENDU que les Règlements relatifs au Bois de Service et au Bois de Chauffage publiés le 23 Décembre, 1872, pourvoyant à l'octroi de Permis pour la coupe de Bois sur les Terres Publiques, ont été suspendus.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'il est strictement défendu de couper du Bois sur les Terres Publiques, et toute personne qui en coupera perdra par confiscation tout tel Bois, et sera poursuivi en conformité des dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance.

DONALD CODD,
pour l'Arpenteur-Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 12 Juin, 1873.

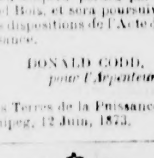

Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont présentés de la part de Députés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.a.

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Déc., 187 . 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G. Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,

SALLE DE BILLARDS,

JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Sen clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vondra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui lour sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

" Tue-Douleurs "

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, " Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montreal.

" SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg. aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,

BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.